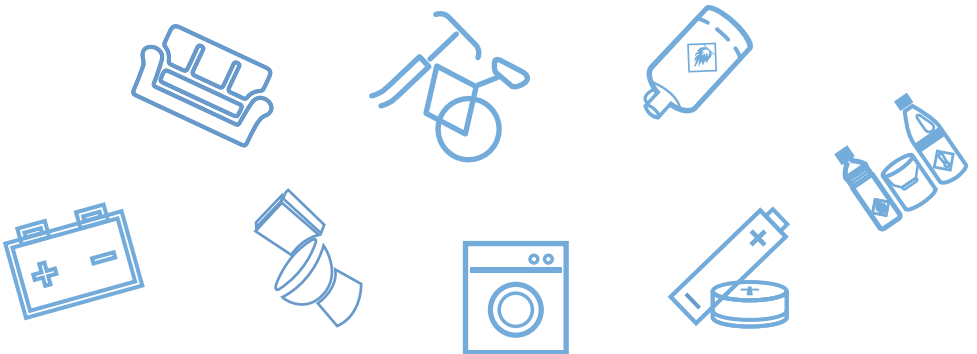


GUIDE des DÉCHÈTERIES



**LE TRI,
MA SECONDE NATURE**

UN NOUVEAU RÉSEAU DE 21 DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE



 smedO6.fr

 contact@smedO6.fr

 04 22 10 65 47

Auribeau-sur-Siagne

Cannes

Grasse

Pégomas

Puget-Théniers

Peymeinade

Roquestéron

Saint-Cézaire-sur-Siagne

Saint-Vallier-de-Thiery

Valberg

Valderoure

UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

 univalom.fr

 decheteries@univalom.fr

 N° Vert 0800 229 217

Antibes-Juan-les-Pins

Bézaudun-les-Alpes

Ciapières

La Colle-sur-Loup

Le Cannet

Mougins

Mouans-Sartoux

Roquefort-les-Pins

Valbonne Sophia Antipolis

Vallauris Golfe Juan



Retrouvez vos
decheteries sur



PRÉSENTATION

AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC, VOTRE RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES ÉVOLUE !

Le Pôle Métropolitain **CAP AZUR**, créé le 2 Juillet 2018, est voué à simplifier la vie quotidienne des habitants de son territoire. Se situant à l'ouest du département des Alpes-Maritimes, il englobe un bassin de vie de 450 000 habitants, s'étend sur 86 communes et regroupe les 4 communautés d'agglomération de : Sophia-Antipolis (**CASA**), Cannes Pays de Lérins (**CAPL**), Pays de Grasse (**CAPG**) et Alpes d'Azur (**CCAA**).



Les deux syndicats en charge de la valorisation et du traitement des déchets sur le territoire du Pôle Métropolitain **CAP AZUR** sont le **SMED** et **UNIVALOM**. Ces deux syndicats, ont pour objectifs de rendre un service public performant et ce, à moindre coût, tout en veillant de façon scrupuleuse au respect de l'environnement.

Gestionnaires respectivement d'un réseau de 11 déchèteries pour le SMED et 10 déchèteries pour UNIVALOM, vos syndicats ont travaillé pour mutualiser les conditions d'accès et harmoniser les tarifs. Afin de faciliter le choix de la déchèterie mais aussi de réduire et limiter vos déplacements, le réseau de déchèteries s'agrandit !

Depuis le 1^{er} Septembre 2018, c'est un accès à 21 déchèteries en réseau (Antibes Juan-les-Pins, Auribeau-sur-Siagne, Bézaudun-les-Alpes, Cannes, Cipières, Grasse, Le Cannet, La Colle-sur-Loup, Mouans-Sartoux, Mougins, Pégomas, Peymeinade, Puget-Théniers, Roquefort-les-Pins, Roquestéron, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Valberg, Valbonne Sophia Antipolis, Valderoure, Vallauris-Golfe-Juan) qui vous est proposé, sur l'ensemble du territoire métropolitain CAP AZUR.

Ce livret est conçu pour vous accompagner dans une démarche **éco-citoyenne**, mais aussi pour répondre à toutes vos questions relatives à nos équipements et au geste de tri. C'est grâce à la participation de chacun que nous avançons chaque jour !

Sur CAP AZUR, le tri est notre seconde nature.



PARTICULIERS : MODALITÉS D'ACCÈS

L'ACCÈS ET LE DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE SONT GRATUITS* !

Je dois apporter moi-même mes déchets et être résident du territoire métropolitain CAP AZUR.



* **Mon badge me donne droit à un quota annuel gratuit de 3 tonnes**

L'accès en déchèterie

Je dois obligatoirement présenter mon **badge d'accès** SMED ou UNIVALOM, à chaque passage. Ce badge m'ouvre l'accès aux 21 déchèteries du réseau (voir carte page 2).

Comment obtenir mon badge ?

Je dois m'inscrire selon les modalités SMED et UNIVALOM. L'inscription se fait directement en déchèterie, lors de ma première visite. Je dois fournir les documents suivants :

SMED	UNIVALOM
Le formulaire d'inscription disponible en déchèterie et sur smed06.fr	Le formulaire d'inscription disponible en déchèterie et sur univalom.fr
Ma dernière taxe d'habitation, taxe foncière, bail ou acte notarié + ma pièce d'identité	



En cas de perte ou vol de mon badge, j'informe immédiatement le SMED ou UNIVALOM pour éviter toute utilisation frauduleuse de mon compte.

Déchèteries, mode d'emploi :

- 1/ Je présente mon **badge à la borne d'entrée** de la déchèterie pour accéder au site et déposer mes déchets ;
- 2/ Je valide la nature des déchets à déposer avec l'agent de déchèterie ;
- 3/ Je dépose mes déchets en respectant les **consignes de tri** et de sécurité ;
- 4/ Je présente à nouveau mon **badge à la borne de sortie** de la déchèterie ;
- 5/ Je récupère un **ticket** de pesée et vérifie le poids et la nature des déchets déposés.

PARTICULIERS : MODALITÉS DE PAIEMENT

RÉSIDENTS DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN CAP AZUR

Je peux déposer **gratuitement** jusqu'à 3 tonnes de déchets par an et par foyer, excepté les déchets dangereux des ménages limités à 60 kg/an/foyer. Une fois le quota annuel dépassé, je serai facturé (voir grille des tarifs sur smedO6.fr/tarifs ou univalom.fr et en déchèterie).



Mes 3 tonnes gratuites sont réinitialisées automatiquement en début d'année civile

☞ **Les tonnages non utilisés ne sont pas cumulés**

Résidents hors du territoire métropolitain Cap Azur

L'accès est payant (voir grille des tarifs sur smedO6.fr/tarifs ou univalom.fr et en déchèterie).

Aucun paiement n'est accepté en déchèterie.

Si un particulier dépasse le quota annuel, il devra s'acquitter du paiement de ses factures pour assurer la continuité de son accès en déchèterie.

☞ N'oubliez pas de nous faire part de votre adresse électronique ou nouvelle adresse postale.

Résidents du territoire Cap Azur

1^{er} badge

GRATUIT

Renouvellement ou hors territoire

PAYANT (voir grille des tarifs)



3,5t

Accès interdit
aux véhicules
de plus de 3,5t

Le titulaire du compte d'accès est responsable de son badge



Le particulier ne doit pas confier sa carte à un professionnel.

Exception prévue pour les personnes à mobilité réduite, selon les conditions du règlement des déchèteries disponible sur smedO6.fr et univalom.fr

PROFESSIONNELS : MODALITÉS D'ACCÈS

L'ACCÈS ET LE DÉPÔT EN DÉCHÈTERIE SONT PAYANTS

Je dois ouvrir et pré-payer un compte SMED et un compte UNIVALOM pour accéder aux 21 déchèteries.

L'accès en déchèterie

Je dois obligatoirement présenter mon **badge d'accès** SMED ou UNIVALOM, à chaque passage. Mon badge SMED me permet d'accéder aux 11 déchèteries SMED (voir carte page 2) ; Mon badge UNIVALOM me permet d'accéder aux 10 déchèteries UNIVALOM (voir carte page 2).



Pour pouvoir accéder à la déchèterie, je dois obligatoirement créditer mon compte à l'avance avec le prépaiement

Comment obtenir mon badge ?

Je dois m'inscrire selon les modalités SMED et UNIVALOM. L'inscription se fait **directement en déchèterie**, lors de ma première visite. Je dois fournir les documents suivants :

SMED	UNIVALOM
Le formulaire d'inscription disponible en déchèterie et sur smed06.fr	Le formulaire d'inscription disponible en déchèterie et sur univalom.fr
Un extrait K-Bis de moins de 3 mois ou ma carte d'artisan	
La carte grise de mon (mes) véhicule(s) utilisé(s)	
Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance EDF, eau ou téléphone)	
La pièce d'identité du gérant ou, le cas échéant, de la personne présente lors de l'ouverture du compte	

Déchèteries, mode d'emploi :

- 1/ Je présente mon **badge à la borne d'entrée** de la déchèterie pour accéder au site et déposer mes déchets ;
- 2/ Je valide la nature des déchets à déposer avec l'agent de déchèterie ;
- 3/ Je dépose mes déchets en respectant les **consignes de tri** et de sécurité ;
- 4/ Je présente à nouveau mon **badge à la borne de sortie** de la déchèterie ;
- 5/ Je récupère un **ticket** de pesée et vérifie le poids et la nature des déchets déposés.

Les professionnels ne sont pas autorisés à utiliser les badges d'accès des particuliers. 6

PROFESSIONNELS : MODALITÉS DE PAIEMENT

COMMENT PRÉPAYER MON COMPTE D'ACCÈS ?

SMED recharger mon compte d'accès	UNIVALOM recharger mon compte d'accès
par carte bancaire depuis le site : smed06.fr/ma-decheterie-en-ligne	par carte bancaire depuis le site : ecocito.com
par virement bancaire , je demande un RIB à contact@smed06.fr	par virement bancaire , je demande un RIB à decheteries@univalom.fr
- par chèque , en notant mon numéro de client au dos du chèque, à SMED - Résidence Cannes Technopark 12 avenue des arlucs - 06150 Cannes La Bocca	- par chèque , en notant mon numéro de client, au dos du chèque, à UNIVALOM - UVE Route de Grasse CS 50063- 06602 Antibes Cédex
- en espèces (300 € maximum) SMED - Résidence Cannes Technopark 12 avenue des arlucs - 06150 Cannes La Bocca	Une fois le paiement effectué sur mon compte, la mise à jour de ma situation sera effective en déchèterie sous 48 heures.



BADGE PAYANT : voir grille des tarifs sur smed06.fr/tarifs ou univalom.fr et en déchèterie.



Je peux consulter le suivi de mon compte et de mes apports en déchèterie sur smed06.fr/ma-decheterie-en-ligne et/ou ecocito.com

Lors du passage en déchèterie :

- ▶ Le compte de l'utilisateur est crédité : l'accès sera autorisé et le compte défalqué du montant correspondant à la pesée.
- ▶ Le compte de l'utilisateur n'est pas crédité à l'entrée en déchèterie : l'accès sera refusé.



Pensez à anticiper vos recharges de crédits afin de disposer d'un accès en continu aux déchèteries.

DÉCHETS ACCEPTÉS



Déchets usuels : canapé, matelas, déchets verts, ferraille, verre, cartons, tapis, moquette, bois, électroménager, textiles et chaussures, papier, revue, journaux, meubles, pneus, déchets électriques et électroniques, gravats propres, gravats sales, verre plat, emballages ménagers.



Déchets dangereux ménagers : néons, ampoules, peintures, solvants, huiles de vidange, huile de friture, piles, produits dangereux, bidons souillés, batteries, bouteilles de gaz, extincteurs, aérosols, hydrocarbures, pétrole, produits phytosanitaires (engrais, désherbant), cartouches d'encre, radiographies.



Déchets toxiques : produits inflammables, produits toxiques, produits nocifs, produits corrosifs, produits dangereux pour l'environnement, produits comburants.











Pour aller + loin

- ✓ Les **CARTONS** doivent être vidés et pliés
- ✓ Limité à **4 PNEUS** par an et par foyer
- ✓ **GAZ** limité à **1 BOUTEILLE** par an et par foyer
- ✓ **VÉGÉTAUX** : pas de sacs plastiques, pas de pots de fleurs, pas de cailloux, pas de bâche.
- ✓ **GRAVATS SALES** : déblais de chantier (matériaux inertes en majorité), sacs de ciment usagés.
- ✓ **GRAVATS PROPRES** : terre, pierres, béton, parpaings, mortier, ciment, briques, tuiles, carrelage, marbre, grès, granit, matériaux réfractaires, etc. (pas de fer, bois, plastique).
- ✓ **ENCOMBRANTS** : ouvrir les sacs, pas de pneus et pas de déchets dangereux (DDM).



DÉCHETS REFUSÉS

-  déchets **putrescibles** ou autres déchets agroalimentaires provenant de l'industrie ou de distribution
-  produits **chimiques** d'usage **industriel** ou d'artisans
-  produits **chimiques** d'usage **agricole**, horticole, viticole et en pépinières
-  **emballages** d'exploitations agricoles
-  bouteilles de **gaz** issues des professionnels
-  **extincteurs** issus des professionnels
-  **pneus** issus des professionnels
-  déchets **incandescents** (cendre, charbon de bois...)



 **Cette liste n'est pas limitative. L'agent de déchèterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger.**

(Règlement intérieur disponible en déchèterie et sur smedO6.fr et univalom.fr)

Pour aller + loin : Fusées de détresse

Déposez gratuitement vos **feux de détresse périmés** (feux à mains, fusées parachutes et fumigènes) dans votre magasin d'accastillage lors de l'achat de produits neufs. Liste des points de collecte :

www.aper-pyro.fr/les-points-de-collecte

Renseignements : contact@aper-pyro.fr

LE CIRCUIT DES

DÉCHETS DE PALMIERS CONTAMINÉS PAR LE CHARANÇON ROUGE

La lutte contre le charançon rouge est **obligatoire**. En zone contaminée, les particuliers ont l'obligation de mettre en place des mesures de **lutte spécifique** : assainissement ou arrachage, traitement préventif. La liste des communes contaminées est définie par arrêté préfectoral régional (dernier arrêté du 1/09/2017). Des cartes interactives sont disponibles sur le site de la FREDON pour savoir si vous vous trouvez en zone contaminée.

PROPRIÉTAIRE D'UN PALMIER, QUE DOIS-JE FAIRE ?

👉 j'évite de tailler mon palmier entre mars et octobre car en Paca toute la zone Palmier est exposée au risque

👉 je surveille mon palmier attentivement.

Toute modification d'apparence doit m'alerter :

- inclinaison des palmes centrales du palmier
- jaunissement ou dessèchement des palmes
- palmes coupées comme aux ciseaux ou rongées
- écoulement d'un liquide brun, visqueux sur le tronc
- petits tas de fibres broyées ou cocon au pied de l'arbre

En cas de forts doutes, vous devez contacter un professionnel pour faire examiner votre palmier.

Les interventions d'assainissement ou d'arrachage doivent être réalisées par des **professionnels spécifiquement formés** aux bonnes pratiques pour éviter la dissémination du ravageur. Toute intervention sur un palmier infesté doit être signalée par l'opérateur à la commune ET au service chargé de la protection des végétaux dans le département. Suite à une déclaration de foyer (au **SRAL** ou à la **FREDON**), la DRAAF envoie un courrier au propriétaire pour lui indiquer les mesures de lutte à mettre en oeuvre et les modalités.

► **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :**

✉ sral-06.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

► **FREDON PACA :** ☎ 04 94 35 22 84

✉ cuers.fredonpaca@orange.fr

► **INFOS PACA :**

🌐 <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-Charancon-Rouge-du-Palmier-en>

DÉCHETS VÉGÉTAUX REFUSÉS

DÉCHETS DE VÉGÉTAUX CONTAMINÉS PAR LA XYLLELA FASTIDIOSA

Xyllela Fastidiosa est une bactérie présente dans près de 300 espèces végétales qui se développe là où circule la sève brute et se transmet par certains insectes (cercopes, cicadelles, aphrophores). Il n'existe pas de moyens de lutte curative contre cette bactérie, si ce n'est l'arrachage et la destruction des plantes contaminées.

LES ESPÈCES TOUCHÉES PAR XYLLELA FASTIDIOSA EN PACA

Polygala, Spartiers à feuilles de jonc, Euryopschrysanthemoides, lavandes, lavandins, arbre de Judée, romarins d'Australie, immortelle d'Italie, luzerne.

D'autres végétaux sont susceptibles d'être touchés : cistes, figuiers, lavande papillon, myrthe, olivier, cerisier, prunier, chêne liège, genêt.

☞ cette liste est non exhaustive

LES SYMPTOMES DE XYLLELA FASTIDIOSA

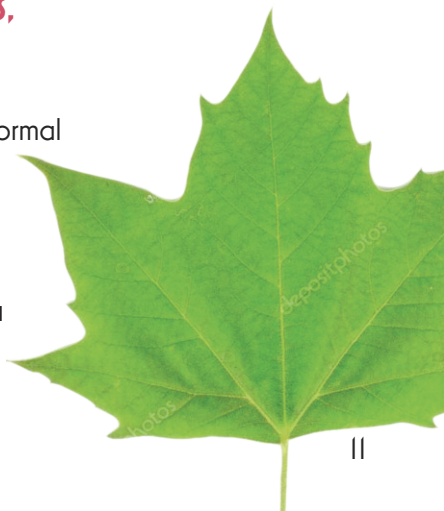
- ▶ brûlures foliaires et dessèchement sur feuilles et rameaux entraînant la mort
- ▶ jaunissement des feuilles
- ▶ aoutement et persistance des pétioles après la chute des feuilles (pour la vigne)
- ▶ problème de croissance et production des fruits de petite taille

PROPRIÉTAIRE DE VÉGÉTAUX CONTAMINÉS, QUE DOIS-JE FAIRE ?

- ☞ je surveille mes plantes
- ☞ je suis vigilant à tout signe de dépérissement anormal

En cas de suspicion, contacter
la **FREDON PACA** ou le **SRAL PACA**
draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Xyllela-Fastidiosa

- ☞ Ne pas arracher la plante
- ☞ Ne pas éliminer les parties sèches
- ☞ Ne pas effectuer de prélèvements soi-même



LE DEVENIR DES DÉCHETS

DÉCHETS

TRAITEMENT

FINALITÉ

verre et verre plat		verrerie	bouteilles	
déchets verts		centre de compostage	compost, amendement organique	
cartons, papiers	 	papèterie	cartons, papiers	 
ferraille		aciérie	acier	 
gravats	 	centre de tri	carrières (remblais, graviers, sable)	
bois		usine de transformation	panneaux de particules	
textiles		réparation, recyclage	matériau isolation, réemploi, revente	
déchets diffus spécifiques		valorisation énergétique	électricité, chauffage	

LES PILES

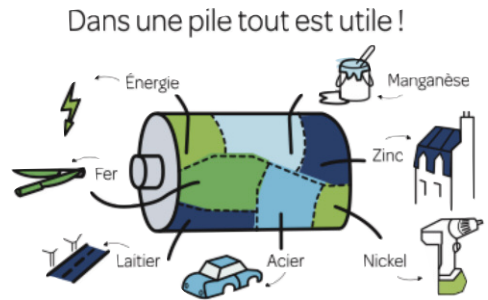
COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE !

Avec en moyenne 75 piles ou batteries dans chaque foyer par an, il est nécessaire de partir à la chasse aux piles usagées chez soi... **Dans une pile, tout est utile !**

RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE !

Jusqu'à **80 %** des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et **réutilisés** dans l'industrie. Les recycler permet :

- ✓ d'éviter d'introduire et disperser des **métaux lourds** très toxiques pour la nature, l'animal et l'homme ;
- ✓ d'éviter le gaspillage des **ressources naturelles rares** comme le fer, le zinc et le nickel
- ✓ de **revaloriser** les alliages et métaux (comme l'acier et le ferromanganèse) qui sont ensuite utilisés dans de nombreuses industries



TOUTES LES PILES ET PETITES BATTERIES SONT ACCEPTÉES

(Alcalines, salines, piles bouton, lithium, li-ion, NIMH, NiCd, Plomb sans acide)



DÉCHETS NON ACCEPTÉS DANS LE FÛT COREPILE



Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables.



Corepile

OÙ LES DÉPOSER ?

Dans nos locaux administratifs et toutes nos déchèteries ! Vous pouvez aussi les déposer dans un des 30 000 points de collecte **Corepile**. Découvrez les points de collecte les plus proches de chez vous rendez-vous sur

jerecyclemespiles.com

LES D.E.E.E.

(DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES)

Les DEEE représentent **tous les appareils électriques** fonctionnant sur secteur, piles ou batteries. Variés et complexes, ils font l'objet d'une **collecte spéciale**. Constitués essentiellement de composants spécifiques pouvant être potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement, **ils ne doivent surtout pas être jetés à la poubelle**.

OÙ LES RECYCLER ?

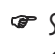
 Dans l'une des **21 déchèteries** du réseau : vous pouvez déposer tous vos appareils électriques hors d'usage (grands et petits)



 En **magasin** :

Confiez-les au magasin ou au livreur lors de l'achat d'un nouvel appareil. Vous pouvez aussi déposer vos appareils dans l'un des nombreux **contenants** installés en magasin (sans obligation d'achat).



Liste disponible sur : www.eco-systemes.fr **Eco-systèmes**

 Si votre appareil fonctionne, donnez-le à une association partenaire, il sera remis en état et revendu à prix réduit ou, à défaut, confié à Eco-systèmes pour être recyclé.

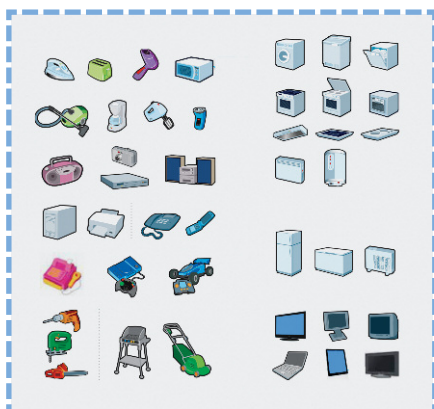
  Sinon, pourquoi pas échanger ou réparer...

QUE DEVIENNENT-ILS ?

Les appareils collectés sont ensuite :

- **dépollués** grâce à l'extraction et la neutralisation des substances dangereuses
- **recyclés** en démantelant et séparant les matières
- **valorisés**, sous forme de matières ou d'énergie

Les professionnels aussi trouveront une solution sur www.eco-systemes-pro.fr



LES AMPOULES

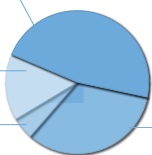


7 Français sur 10 déclarent recycler leurs lampes

47%
des français recyclent
et rapportent leurs lampes
usagées en magasin

15%
les déposent en déchèterie

5%
dans des bacs dédiés
sur leur lieu de travail



En revanche, **17%** jettent encore leurs ampoules à la poubelle ou dans les mauvais conteneurs.

POURTANT, TOUTES LES LAMPES SE RECYCLENT !

Exceptées les ampoules à filament (incandescence classique, halogène). Les lampes qui se recyclent ont des formes très variées mais elles portent toutes le symbole "poubelle barrée" signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées en mélange avec d'autres déchets (ordures ménagères, bouteilles en verre, etc).



LES AMPOULES SE RECYCLENT À 90% DE LEUR POIDS

Composées majoritairement de verre et de métaux, les lampes fluocompactes et les tubes fluorescents contiennent de faibles quantités de mercure, ce qui implique une **collecte séparée** des lampes et un **traitement approprié**.

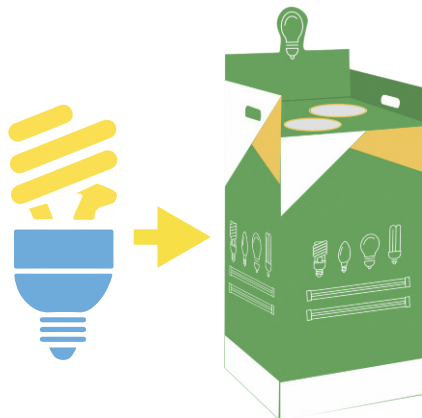
OÙ LES RECYCLER ?

- ▶ dans toutes les **déchèteries** du réseau métropolitain Cap Azur.
- ▶ dans un **bac de recyclage** en libre accès dans les commerces, supermarchés et magasins de bricolage qui vendent des ampoules neuves.

Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous rendez-vous sur :

www.recyllum.com/particuliers/

recyllum



ANTIBES-JUAN-LES-PINS



UNIVALOM
Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

du lundi au samedi
de 8h à 11h45
et de 13h à 17h

04 92 91 92 99

Zone industrielle des 3 moulins

Latitude : 43°36'22"09" N - Longitude : 7°04'49'68" E

AURIBEAU-SUR-SIAGNE



smed
Société Méditerranéenne de Services Environnementaux
Société Méditerranéenne de Services Environnementaux


du lundi au samedi
de 8h à 11h45
et de 14h à 16h45

04 93 70 26 56

Quartier des Roumiquières - Route de Pégomas

Latitude : 43°37'9.07 "N - Longitude : 6°55'34.25 "E

BEZAUDUN-LES-ALPES




UNIVALOM
Nous servons de la nature à vos déchets!
Prévention - Traitement - Valorisation

mardi, jeudi et samedi
de 8h à 12h

04 93 58 06 67

Quartier de Villeplaine - 2451 route de Coursegoules
Latitude : 43°48'1'26"N - Longitude : 7°05'41'26"E

CANNES



smed
MUTUALISME ENVIRONNEMENTAL LOCALISME OBSERVATION

du lundi au vendredi
de 7h à 12h30
et de 13h à 17h30
le samedi
de 8h à 12h30 / de 13h à 16h30

04 92 19 66 15

Zone industrielle des Tourrades
Latitude : 43°33'24.36 "N - Longitude : 6°57'16.00 "E

CIPIÈRES



UNIVALOM
Nous sommes de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

**mardi, jeudi et samedi
de 14h à 17h
mercredi et vendredi
8h à 12h et de 14h à 17h**

04 93 32 96 26

Route de Grasse, lieu-dit Collet de la croix
Latitude : 43°46'32'55"N - Longitude : 6°57'29'70"E

GRASSE



sméd
SYNDICAT PROTECTORIEN D'INTERCOMMUNALITE DES ALPES

**du lundi au samedi
de 8h à 11h45
et de 14h à 16h45**

04 93 77 64 97

Route de la Marigarde
Latitude : 43°39'15'034"N - Longitude : 6°56'8'217"E

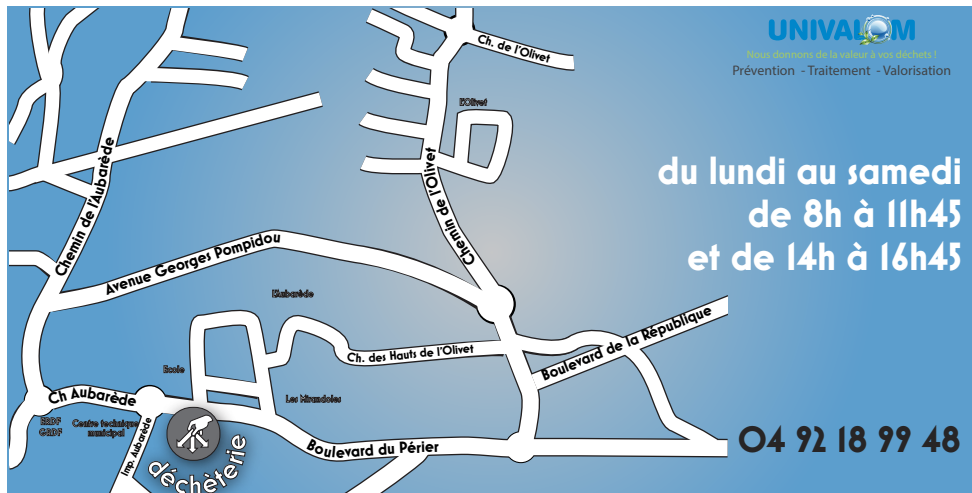
LA COLLE SUR LOUP



62 Boulevard Alex Roubert

Latitude : 43°41'4.26 "N - Longitude : 7°05'48.28 "E

LE CANNET



39 impasse de l'Aubarède

Latitude : 43°34'00.8" N - Longitude : 6°59'00.8" E

MOUANS-SARTOUX



UNIVALOM
Nous sommes de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

du lundi au samedi
de 8h à 11h45
et de 14h à 16h45

04 92 28 55 80

"Les Défends" - Route de Pégomas
Latitude : 43°36'53.2 "N - Longitude : 6°56'57.6 "E

MOUGINS



UNIVALOM
Nous sommes de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

du lundi au samedi
de 8h à 11h45
et de 14h à 16h45

04 93 48 15 64

La Lavière - 543 chemin de Coudouron
Latitude : 43°34'54.1"N - Longitude : 6°57'52.4"E

PÉGOMAS



sméd
syndicat mixte d'assainissement des déchets

du lundi au samedi
de 8h à 11h45
et de 14h à 16h45

04 93 40 73 84

La Fénerie - Route de la Fénerie

Latitude : 43°34'50.37 "N - Longitude : 6°55'52.69 "E

PEYMEINADE



sméd
syndicat mixte d'assainissement des déchets

du lundi au samedi
de 8h à 11h45
et de 14h à 16h45

04 93 09 93 64

"Picourenc" - Chemin des Maures et des Adrets

Latitude : 43°37'54.41"N - Longitude : 6°53'29.13"E

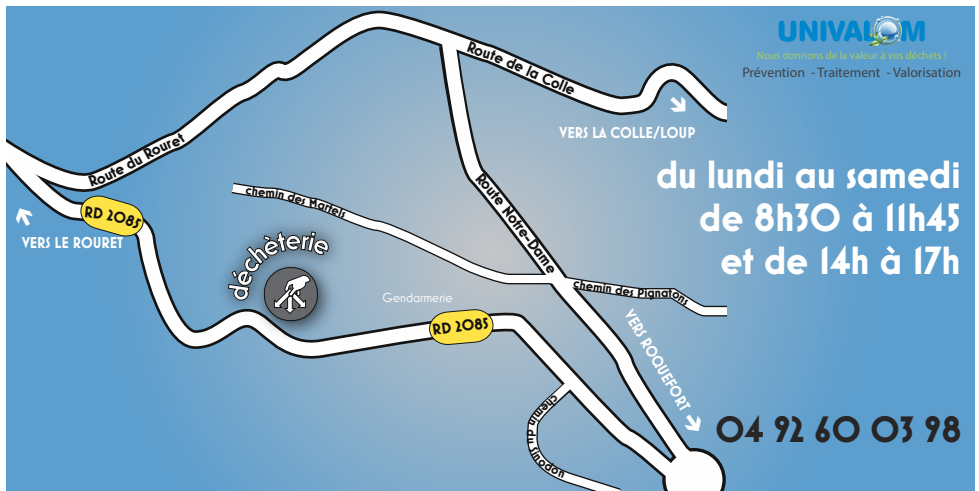
PUGET-THÉNIERS



RN 6202 - Quartier Le Gralet
Latitude : 43°57'13.30 "N - Longitude : 6°56'15.88 "E


L'accès à cette déchèterie
n'est pas informatisé

ROQUEFORT-LES-PINS



RD 2085 Le Château Mougins - Route de Nice
Latitude : 43°40'20'77" N - Longitude : 7°01'40'39"E

ROQUESTERON



sméd
SYNDICAT MIXTE OBSERVATION DES DÉCHÈTES

VERS SIGALE

L'Estéron

déchèterie

Parc départemental de l'Estéron

route de Curbati

route de Nice

route de Contégouder

lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h
mercredi
de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h
samedi
8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

Lieu-dit "La traverse"

Latitude : 43°52'29.60 "N - Longitude : 6°59'53.41 "E

L'accès à cette déchèterie
n'est pas informatisé

SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE



B.A. de la Prade and

D13

Chemin de l'Argé

VERS SAINT-CÉZAIRE

Chemin de la Prade

déchèterie

D11

route de Grasse

VERS PERCEPES

sméd
SYNDICAT MIXTE OBSERVATION DES DÉCHÈTES

du lundi au samedi
de 8h à 11h45
et de 14h à 16h45

04 93 09 67 35

"Le Brusquet" - Quartier Le Brusquet - CD 113

Latitude : 43°38'48.85 "N - Longitude : 6°49'40.04 "E

SAINT-VALLIER-DE-THIEY



“Degoutay” - Quartier Degoutay - Route de St-Cézaire
Latitude : 43°41'17.66"N - Longitude : 6°49'39.77"E

VALBERG



RD 28 – Lieu dit « Les Charmes »
Latitude : 44° 5'10.85"N - Longitude : 6°55'8.51"E

VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS



461 chemin de la veyrière

Latitude : 43°38'28.79 "N - Longitude : 7°02'10.10 "E

VALDEROURE



"Malamaire" - Quartier de Malamaire - D 2211

Latitude : 43°47'54.92 "N - Longitude : 6°39'34.76 "E

VALLAURIS GOLFE JUAN



Chemin des Tuilières

Latitude : 43°35'40.01" N - Longitude : 7°2'50.66" E

VENCE

⇒ **UNIQUEMENT**
pour les particuliers résidant
à Tourrettes-sur-Loup

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

- ▶ Accès, réservé aux particuliers, sur présentation du badge UNIVALOM et de l'original de la pièce d'identité
- ▶ Inscription à la déchèterie de La Colle-sur-Loup muni de votre dernière taxe d'habitation, taxe foncière, bail ou acte notarié et votre pièce d'identité
- ▶ Remise de la pastille « résident de Tourrettes-sur-Loup »
- ▶ En cas de non-respect de ces consignes, la tarification établie par la métropole pour les usagers extérieurs à son territoire sera appliquée.

du lundi au samedi (sauf le mercredi)
de 8h à 12h et de 14h à 17h
dimanche de 8h à 12h

Route de Saint-Paul - **04 93 58 66 37**

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR VOTRE SÉCURITÉ

Les déchèteries du SMED et d'UNIVALOM sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (**ICPE**) : ces installations peuvent présenter des risques pour la sécurité des personnes. Respectez les consignes et les instructions des agents.

CIRCULATION

- ▶ Priorité au **véhicule sortant**, aux engins sur le site et aux prestataires enlevant les caissons
- ▶ Ralentir votre allure en entrant sur le site
- ▶ Attendre que le véhicule précédent ait **quitté le pont bascule** avant de vous engager
- ▶ Merci de respecter le **stop** au niveau du portail d'entrée : il permet de réguler la circulation.
- ▶ Arrêt obligatoire sur le pont bascule à l'entrée **ET** à la sortie
- ▶ Se présenter à l'accueil pour **valider** les produits à déposer
- ▶ La vitesse est **limitée** à 15 km/h
- ▶ Respecter les **marquages** au sol ainsi que la **signalisation**
- ▶ Ne pas quitter son véhicule en dehors de la zone d'accueil et de la zone de déchargement
- ▶ Ne pas se rendre en bas du quai sans y avoir été autorisé par l'agent



RISQUE DE CHUTE

Il est strictement **interdit** d'enjamber les garde-corps et barrières, de monter dessus ou de les ouvrir soi-même. Seuls les agents sont habilités à les ouvrir, à titre exceptionnel, pour les véhicules équipés d'un plateau ou d'une benne basculante.

LORSQUE VOUS DÉPOSEZ VOS OBJETS

- 🔧 obligation de respecter les **consignes de tri** : référez-vous aux panneaux.
- En cas de doute : demandez aux agents de déchèteries
- 🔧 ne marchez pas sur les **bavettes** en métal ou les **plans inclinés** béton sur les quais de déchargement : ils servent à guider les déchets dans les bennes, et non de marche-pied.
- 🔧 **interdiction** absolue de **descendre** dans les bennes !
- 🔧 **interdiction** de **monter** dans les remorques pour effectuer un déchargement
- 🔧 ne vous approchez pas des **engins** lorsqu'ils sont en **fonctionnement**
- 🔧 ne jamais tenter de **retenir** ou de **dégager** un produit lors du dépôt
- 🔧 respectez les **périmètres** de sécurité
- 🔧 signalez à l'agent de déchèterie vos **Déchets Dangereux des Ménages** : celui-ci les prendra en charge (benzène, soude caustique, ammoniacque, acides, acétone, etc)
- 🔧 la **récupération** est totalement interdite

Il est interdit de fumer
Respectez la propreté du site

Gardez les enfants et les animaux dans votre véhicule
Prévoyez une tenue adaptée (chaussures stables et fermées, gants si besoin)

GUIDE des DÉCHÈTERIES



**Syndicat Mixte
d'Élimination
des Déchets**

Résidence Cannes Technopark
2ème étage
12 avenue des Arlucs
06150 Cannes La Bocca

04 22 10 65 47

smed06.fr

 [smedofficiel](https://www.facebook.com/smedofficiel)

contact@smed06.fr



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

**Syndicat mixte
pour la valorisation
des déchets ménagers**

U.V.E.
Route de Grasse
CS 50063
06602 Antibes cédex

04 93 65 48 07

univalom.fr

 [univalom](https://www.facebook.com/univalom)

decheteries@univalom.fr

